

*mode de nomination des jurys universitaires* (1).  
(Monit. du 22 avril 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le mode de nomination des membres des jurys d'examen, déterminé par l'article 24 de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1837, et qui cessera d'être en vigueur après la seconde session de 1864, est prorogé pour les deux sessions de 1863.

Le système d'examen établi par la même loi, et dont la révision, aux termes du second paragraphe de l'article unique de la loi du 29 mai 1863, devait avoir lieu avant la seconde session de 1864, sera révisé avant la seconde session de 1865.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur,  
M. ALF. VANDERPEERBOOM.

125. — 21 AVRIL 1864. — Loi allouant des crédits supplémentaires au budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1863 (2). (Monit. du 22 avril 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget du ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1863, fixé par la loi du 14 mars 1863 (*Moniteur*, n° 75), est augmenté de la somme de deux cent trois mille cinq cent cinquante-neuf francs soixante-deux centimes (fr. 203,559-62), répartie comme il suit :

1<sup>o</sup> *Statistique générale*. Dix mille francs pour payer le complément des frais de rédaction et d'impression d'un exposé de la situation du royaume, pendant la période décennale de 1851 à 1860. . . . . fr. 10,000 »

Cette somme doit être ajoutée à l'article 10, chapitre II, du budget du ministère de l'intérieur, pour 1863.

2<sup>o</sup> *Administration provinciale de Liège*. Trente-deux mille deux cent cinquante-quatre francs soixante-dix-neuf centimes, pour des dépenses de matériel et pour le renouvellement du

(1) *Session de 1863-1864.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires*. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 5 mars 1864, p. 65. — Rapport. Séance du 8 mars, p. 65.

*Annales parlementaires*. Discussion et adoption. Séance du 9 mars 1864, p. 348.

SÉNAT.

*Documents parlementaires*. Rapport. Séance du 6 avril 1864, p. VIII.

*Annales parlementaires*. Discussion générale. Séance du 7 avril 1864, p. 95. — Discussion des articles et adoption. Séance du 8 avril, p. 106.

3<sup>e</sup> SÉRIE. T. XXXIV. — ANNÉE 1864.

meublier de l'hôtel. . . . . 32,254 79

Cette somme doit être ajoutée à l'article 28 du budget de 1863.

3<sup>o</sup> *Frais de l'administration dans les arrondissements*. Huit cent cinquante francs, pour frais de route faits en 1862 par le commissaire de l'arrondissement d'Anvers . . . . . 830 »

Cette somme doit être ajoutée à l'article 40 du budget de 1863.

4<sup>o</sup> *Indemnités dues pour bestiaux abattus en 1863 et en 1862*. . . . . 80,000 »

Cette somme doit être ajoutée à l'article 52 du budget de 1863.

5<sup>o</sup> *Frais de voyage à payer aux médecins vétérinaires, pour les années 1862 et 1863*. . . . . 10,000 »

Cette somme doit être ajoutée à l'article 33 du budget de 1863.

6<sup>o</sup> *Bibliothèque royale*. Six mille trois cent dix-huit francs quatre-vingt-treize centimes, pour les ouvrages acquis à la vente de la bibliothèque Van Alstein, à Gand, et pour l'acquisition d'un exemplaire complet des *Annales des travaux publics en France* . . . . . 6,318 93

Cette somme doit être ajoutée à l'article 108 du budget de 1863.

7<sup>o</sup> *Beaux-arts*. Quarante-cinq mille trente-sept francs, pour la quote-part de l'État dans le prix d'exécution de quatre statues allégoriques destinées au palais de la Nation et autres dépenses relatives aux beaux-arts, acquisition d'objets d'art qui ont figuré à l'exposition de 1863. . . . . 45,037 »

Cette somme doit être ajoutée à l'article 117 du budget de 1863.

8<sup>o</sup> *Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie*. Trois mille francs pour des dépenses arriérées du musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie . . . . . 3,000 »

Cette somme doit être ajoutée à l'article 124 du budget de 1863.

(2) *Session de 1863-1864.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires*. Exposé des motifs et texte du projet de loi, ainsi que les notes justificatives. Séance du 8 mars 1864, p. 81-85. — Rapport. Séance du 18 mars, p. 99-102.

*Annales parl.* Discussion et adoption, p. 389-395.

SÉNAT.

*Documents parlementaires*. Rapport. Séance du 6 avril 1864, p. VIII-IX.

*Annales parlementaires*. Discussion générale. Séance du 7 avril 1864, p. 95. — Discussion des articles et adoption. Séance du 8 avril, p. 105-106.]

9<sup>o</sup> Exposition universelle de Londres. Treize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze francs vingt-trois centimes, pour le complément des dépenses occasionnées par l'exposition universelle de Londres. . . . . 13,594 23

Cette somme formera l'art. 138 du budget de 1863.

10<sup>o</sup> Construction élevée à la place du Trône. Mille sept cent cinquante francs pour la location de la construction de la place du Trône, pendant le 4<sup>e</sup> trimestre 1863. . . . . 1,750 »

Cette somme formera l'art. 139 du budget de 1863.

11<sup>o</sup> Frais d'honoraires d'un architecte. Sept cent cinquante-quatre francs soixante-sept centimes, pour honoraires dus à M. l'architecte De Man, du chef d'études qu'il a faites pour l'appropriation du palais Ducal à l'exposition des beaux-arts . . . . . 754 67

Cette somme formera l'art. 140 du budget de 1863.

Total. . . . . 203,559 62

Art. 2. Les crédits susmentionnés seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALF. VANDENPERREBOOM.

126. — 21 AVRIL 1864. — Loi qui ouvre au département des affaires étrangères un crédit spécial de 718,437 fr. 50 c., pour le service de bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres (1). (Monit. du 23 avril 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est alloué au département des affaires étrangères un crédit spécial de sept cent dix-huit mille quatre cent trente-sept francs cinquante

centimes (fr. 718,437-50), pour les dépenses suivantes :

a. Achat de deux steamers et de deux chaudières. . . . . fr. 518,437 50

b. Location des steamers anglais, solde de leurs équipages, matériel et entretien, en 1863. . . . . 170,000 »

c. Réparations extraordinaires au steamer *Belgique* . . . . . 30,000 »

Fr. 718,437 50

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1864.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères, M. CH. ROGIER.

127. — 21 AVRIL 1864. — Loi qui ouvre des crédits supplémentaires aux budgets du ministère de la justice, pour les exercices 1863 et 1864 (2). (Monit. du 23 avril 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget des dépenses du ministère de la justice pour l'exercice 1863, fixé par la loi du 22 mai 1863 (*Moniteur*, nos 145-146), est augmenté :

1<sup>o</sup> D'une somme de vingt-trois mille francs, qui sera ajoutée à l'allocation du chap. IV, art. 16 : Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. . . . . fr. 23,000

2<sup>o</sup> D'une somme de trente-cinq mille francs, qui sera ajoutée à l'allocation du chap. VI, art. 19 : Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*. . . . . 35,000

3<sup>o</sup> D'une somme de quinze mille francs, qui sera ajoutée à l'allocation du chapitre VIII, art. 29 : Clergé inférieur du culte catholique . . . . . 15,000

Montant de l'art. 1<sup>er</sup>. . . . . fr. 73,000

(1) Session de 1863-1864.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires*. Exposé des motifs et texte du projet de loi, ainsi que les annexes. Séance du 8 mars 1864, p. 77-79. — Rapport. Séance du 16 mars, p. 90-91.

*Annales parlementaires*. Discussion et adoption. Séance du 17 mars 1864, p. 378-379.

SÉNAT.

*Documents parlementaires*. Rapport. Séance du 6 avril 1864, p. X-XI.

*Annales parlementaires*. Discussion générale. Séance du 8 avril 1864, p. 116 et 117. — Discussion des articles et adoption. Séance du 9 avril, p. 121-122.

(2) Session de 1863-1864.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires*. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 3 mars 1864, p. 58-59. — Rapport. Séance du 9 mars, p. 66.

*Annales parlementaires*. Discussion et adoption. Séance du 10 mars 1864, p. 351-352.

SÉNAT.

*Documents parlementaires*. Rapport. Séance du 6 avril 1864, p. VIII.

*Annales parlementaires*. Discussion générale. Séance du 7 avril 1864, p. 101. — Discussion des articles et adoption. Séance du 8 avril, p. 111.